



**ARRETE MUNICIPAL N° 2022-117-6-1**

**ARRETE PERMANENT PORTANT EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE  
DE LA COMMUNE**

**Le Maire,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le code civil, le code de la route, le code rural et de la pêche maritime, le code de la voirie routière, le code de l'environnement,

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 novembre 2022 relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du 20 décembre 2022, l'éclairage public sera totalement interrompu de minuit à cinq heures sur l'ensemble de la commune sauf rue du Général Leclerc (entre le rond-point place Martzloff et l'intersection avec la rue de Weyer) et rue de Weyer en partie (de l'intersection avec la rue du Général Leclerc jusqu'au pont-rail SNCF).

**Article 2** : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé copie pour information et/ou suite à donner à :

M. le Sous-Préfet,

M. le Responsable du Centre Technique de la CeA de Sarre-Union,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Drulingen,

M. le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS 67),

M. le Commandant du Centre de Secours de Drulingen,

M. le Commandant du Centre de Secours de Sarre-Union,

le SAMU 67.

Drulingen, le 20 décembre 2022

Le Maire :

Jean-Louis SCHEUER

Affiché le 20 décembre 2022

